

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2025

Date d'affichage : 09/07/2025

Date de réunion : 15/07/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Le 15 juillet 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoint, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, M. SALLES Daniel, Les Conseillers

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HILLIOU Evelyne et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René,

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Manuella HAMEL, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël ROGER.

Fongibilité des crédits budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 et suivants relatifs au budget des collectivités locales ;

Vu le principe de fongibilité des crédits prévu par la réglementation budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Vu le budget communal adopté pour l'exercice en cours ;

Vu la délibération n°2025-04-07 du 11 avril 2025, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et cela dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget,

Considérant que la fongibilité des crédits permet d'adapter en gestion l'affectation des crédits entre les différentes lignes budgétaires, dans le respect des règles en vigueur, notamment entre les crédits de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des autorisations votées ;

Considérant que cette souplesse budgétaire vise à optimiser l'utilisation des crédits votés par le conseil municipal, tout en garantissant la qualité du service public et la sincérité budgétaire ;

Considérant qu'il est important d'assurer l'information du conseil municipal sur les mouvements opérés dans le cadre de cette fongibilité, en toute transparence ;

Le Maire informe le Conseil des mouvements à réaliser dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours pour palier à des imprévus ou pour assurer la continuité et la qualité du service public :

- Retrait en dépense d'investissement de 39 660,95€ au « chapitre 23 Immobilisation en cours » pour les affecter comme suit :
- Ajout de 10 000€ au « chapitre 20 immobilisations incorporelles » pour l'achat d'un logiciel de gestion des réclamations et de suivi des déclenchements d'intervention, pour la réalisation des études d'aménagement de la voirie dans les Boutons d'Or jusqu'à l'avenue Bernardin ainsi que pour l'étude thermique de la Salle des fêtes de Sourdeval.

- Ajout de 5 000€ au « chapitre 21 immobilisations corporelles » afin d'acheter un ordinateur portable supplémentaire. Il était déjà prévu 3 600€ pour acheter 2 ordinateurs, le renouvellement d'un 3^{ème} ordinateur avec une carte graphique puissante pour pouvoir supporter les logiciels de dessin assisté par ordinateur est nécessaire.
- Ajout de 6 480,76€ sur l'opération 383 Maison de santé pour réaliser le cheminement jusqu'aux cabinets médicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et meubler le studio de la maison de santé.
- Ajout de 4 039,39€ sur l'opération 391 Projet de territoire pour payer la prochaine facture du projet de territoire qui n'était pas engagée.
- Ajout de 14 140,80€ sur l'opération 393 Accueil vélo pour régler la facture de l'abri à vélo car la subvention n'est pas encore perçue et avait déduite du montant budgété.

En synthèse, les mouvements suivants seront réalisés sans que l'équilibre budgétaire ne soit modifié :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant initial	+/-	Nouveau montant
23	231	Immobilisation en cours	107 500,00 €	- 39 660,95 €	70 839,05 €
20	203	Frais d'études	14 000,00 €	5 000,00 €	19 000,00 €
20	2051	Concessions et droits	6 472,80 €	5 000,00 €	11 472,80 €
21	2183	Matériel informatique	3 600,00 €	5 000,00 €	8 600,00 €
Opération	383	Maison de santé	9 156,00 €	6 480,76 €	15 636,76 €
Opération	391	Projet de territoire	39 874,61 €	4 039,39 €	43 914,00 €
Opération	393	Accueil vélo	11 784,00 €	14 140,80 €	25 924,80 €

A l'issue de cet exposé, il est pris acte du recours à la fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'exécution du budget communal de l'exercice en cours. Les décisions modificatives seront réalisées à l'issue du conseil.

Pour extrait conforme au Registre des Décisions du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 15 JUILLET 2025.

Le secrétaire de séance
Mickaël ROGER

Le Maire,
Adrien JEHENNE

